

1. Débitrice:  
André Cachin SA
2. Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au  
31.10.2009
3. Commissaire: Christophe Savoy, agent d'affaires breveté, à  
Yverdon-les-Bains
4. Remarques: Par décision du 24 avril 2009, communiquée  
le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de  
La Broye et du Nord vaudois accorde à André Cachin SA, un  
sursis concordataire, confirme l'effet suspensif à toutes  
poursuites actuelles ou futures contre la requérante.  
Une nouvelle audience est fixée au jeudi 12 novembre 2009  
à 09 h. 00, en salle du tribunal à Yverdon-les-Bains, rue des  
Moulins 8. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à  
cette audience.  
  
Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois  
1401 Yverdon-les-Bains  
  
(04998194)